

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 11 Avril 2024**

Délibération n°2024/03

Date de convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 7

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, Président.

Présents : M. BARBA, M. BLACHE, Mme BOURGEAT, M. GAUTIN, M. KHAMLA, M. MEBARKI, M. ODIARD

Excusés : Mr BERZANE, Mme GOUST, Mme NUBLAT-FAURE, M. YAZAR Murat

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAOUI

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Secrétaire de séance : M. BARBA

Reçu le 16 AVR 2024

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable public assignataire a produit son Compte de Gestion de 2023.

Le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable public assignataire de Saint-Priest pour l'exercice 2023, en application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2023, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2023,

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve les résultats apparaissant au Compte de Gestion 2023 conformes à ceux constatés dans le Compte Administratif 2023

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Nacer KHAMLA

